



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le lundi 31 juillet 2017 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 25 juillet 2017 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

Mme JEANNE, Mme BERNARD, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. VOGLIMACCI à M. le maire, Mme BIANCAMARIA à M. BALZANO, M. CAU à Mme FELICIAGGI, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, Mme VILLANOVA à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme MASSEI à M. SBRAGGIA.

**Etaient absents :**

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, M. FILONI, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. CHAREYRE, M. DELIPERI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. Yoann Habani est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 31 juillet 2017

Délibération N°2017/178

**Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat  
Avec volet « copropriétés dégradées »  
Ville d'Ajaccio : Quartier des Cannes  
2017 – 2022**

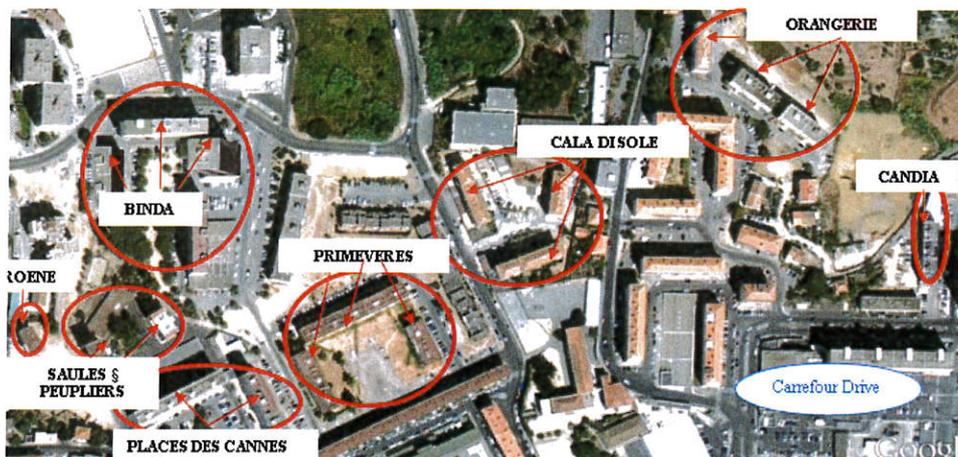
## Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre du **Programme National de Rénovation Urbaine (PRU)**, la Ville d'Ajaccio s'est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de **réhabilitation et de rénovation urbaines des quartiers sensibles des Cannes et des Salines**. En partenariat avec l'ANRU et d'autres partenaires financiers, le Programme de Rénovation Urbaine (PRU) est en cours de réalisation dans un objectif d'améliorer durablement la qualité de vie des habitants.

En continuité des opérations de résidentialisation déjà réalisées dans ces quartiers notamment au niveau des parties extérieures, une **opération de réhabilitation et de rénovation du bâti des copropriétés du quartier des Cannes**, s'inscrit de manière cohérente et productive dans le cadre de cette transformation urbaine : la réhabilitation de ces copropriétés est un des objectifs du Programme de Renouvellement Urbain.

La Ville d'Ajaccio a donc missionné plusieurs études permettant de disposer des éléments nécessaires à la mise en œuvre d'une **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPHA)**, opération visant à **réhabiliter les parties privatives et communes des bâtiments nécessitant des travaux**.

Cette étude a mis en évidence selon des critères sociaux, fonciers, et techniques, **8 copropriétés** : **Binda, Place des Cannes, Troène, Saules & Peupliers, Primevères, Cala di Sole Candia et Orangerie**



L'objectif de cette opération est d'apporter **des aides financières, techniques et administratives** aux propriétaires et aux copropriétés pour les encourager à réaliser des travaux leur permettant :

- une **amélioration énergétique**,
- une **meilleure adaptation à la perte d'autonomie**,
- la **résorption de la dégradation**,
- et la **sortie de l'insalubrité**.

La ville d'Ajaccio souhaiterait compter comme **partenaires financiers** pour mener à bien cette opération:

- **L'Etat**, représenté par Monsieur le Préfet de Corse, Préfet de la Corse du Sud, Monsieur Bernard SCHMELTZ,
- **L'Agence nationale de l'habitat**, représentée par Monsieur Patrick Strzoda, délégué local de l'Anah dans le département,
- **La Collectivité Territoriale de Corse**, représentée par son Président exécutif, Monsieur Gilles Simeoni,
- **Le Conseil Général de Corse du Sud**, représenté par son Président, Monsieur Pierre-Jean Luciani,

- La Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien, représentée par son Président, Monsieur Laurent Marcangeli.

La ville d'Ajaccio propose à ces différents partenaires financiers de signer une **convention** qui cadrerait les objectifs, le périmètre, le financement, le pilotage, la communication et la durée de l'opération. Cette convention d'une durée de 5 ans, débuterait en 2017 (fin d'année) et se terminerait en 2022 (fin d'année).

La mairie d'Ajaccio sera chargée de piloter l'opération, de veiller au respect de la convention et à la bonne coordination des différents partenaires. Cette mission nécessitera la sous-traitance via les marchés publics, d'un bureau d'étude extérieur qui assurera le volet technique, administratif et le volet d'animation :

- informer les propriétaires et les professionnels,
- montages des dossiers
- suivi des travaux

**Le coût estimé de l'opération sur 5 ans s'élève à :**

	Estimation de l'opération sur 5 ans	Estimation de la part ville sur 5 ans	Coût moyen de l'opération par année	Coût moyen de la part ville par année
Coût des travaux €HT	<b>2.627.185,00</b>	<b>525.437,00</b> 20%	<b>525.437,00</b>	<b>105.087,4</b> 20%
Coût Communication (affiches, prospectus) €HT	<b>100.000,00</b>	<b>100.000,00</b> 100%	<b>20.000,00</b>	<b>20.000,00</b> 100%
Bureau d'étude animation, suivi technique et administratif €HT	<b>500.000,00</b>	<b>100.000,00</b> 20%	<b>60.000,00</b>	<b>12.000,00</b> 20%
Coût total €HT	<b>3.227.185,00</b>	<b>725.437,00</b>	<b>605.437,00</b>	<b>137.087,4</b>

Les partenaires financiers ont besoin d'un délai de trois mois pour étudier le projet de convention (document provisoire) et finaliser leur proposition financière. L'opération pourrait débuter en novembre 2017 si la convention (document définitif) est signée fin octobre 2017 selon le planning global suivant :

Lancement OPAH "Copropriété dégradées" oct 2017-sept 2022 : Quartier des Cannes																		
Planning	2017												2018	2019	2020	2021	2022	2023
	Jan	Fev	Mar	Avr	Mai	Juin	Juil	Aou	Sep	Oct	Nov	Déc						
Réunion de présentation auprès des partenaires financiers																		
Constitution du cahier des charges pour l'appel d'offres - Bureau d'études suivi technique, administratif et animation																		
Appel d'offres pour choisir le Bureau d'études suivi technique, administratif et animation																		
Validation du projet de convention au Conseil Municipal																		
Finalisation et signature de la convention entre les partenaires																		
Phase opérationnelle des prestations du bureau d'études suivi technique, administratif et animation																		
Phase opérationnelle de l'OPAH																		
Phase opérationnelle de l'OPAH : 1 an après le terme de la convention afin de traiter les dossiers en instance																		
Réunions comité pilotage																		
Bilan final																		

- PJ :
- Projet de convention OPAH Cannes (document provisoire)
  - power point qui résume la convention

**IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL**

**D'APPROUVER**

*Le projet de convention (document provisoire)*

**ET D'AUTORISER**

*La transmission du projet de convention (document provisoire) aux différents partenaires financiers afin :*

- *que ceux-ci puissent la valider et confirmer le montant de leur participation financière,*
- *et que ceux-ci puissent signer la convention (projet final) fin octobre 2017.*

**LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**Où l'exposé de Nicole OTTAVY, adjointe déléguée**

**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 31 juillet 2017,

**APPROUVE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

*Le projet de convention (document provisoire)*

**AUTORISE**

*La transmission du projet de convention (document provisoire) aux différents partenaires financiers afin :*

- *que ceux-ci puissent la valider et confirmer le montant de leur participation financière,*
- *et que ceux-ci puissent signer la convention (projet final) fin octobre 2017.*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**



**Laurent MARCANGELI**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20170731-2017\_178-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2017

Publication : 04/08/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation

